

La Lettre du CNML

ACTUALITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES



ÉDITO

2012, le 30^e anniversaire des missions locales

En cette nouvelle année, je souhaite présenter à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite. La crise économique et financière pèse lourdement sur

l'emploi et le réseau des missions locales se mobilise plus que jamais pour accueillir et accompagner les jeunes. Le Conseil national va redoubler d'efforts pour lui apporter l'appui nécessaire.

Deux nouveaux collaborateurs rejoignent l'équipe en ce début d'année : Anne-Catherine Dupuy qui prendra en charge le partenariat renforcé avec Pôle emploi et Hedi Kouati qui remplace dans ses fonctions Pierrette Catel, et s'occupera des dossiers touchant à l'accompagnement social des jeunes (santé, logement, mobilité, accompagnement des jeunes sous maison de justice, etc.). Karine Guillet qui poursuit sa mission avec le groupe Europe international, se voit confier les dossiers de l'animation régionale et de l'évaluation.

L'année 2011 a été particulièrement riche d'actions pour le CNML. Le groupe entreprises et emploi a poursuivi le développement de la relation avec les entreprises : les nouveaux accords nationaux ont été signés avec ADECCO, la Gendarmerie nationale, l'ANDRH, FARE, DCNS, le FAFIH. La mise en œuvre concrète de ces accords, notamment en région, nécessite un travail de suivi et d'accompagnement très important. D'autres sont en préparation et seront conclus en début d'année. Ouvert au grand public, le blog « Jeunes destination entreprises » a vu le jour et rencontre un grand succès auprès de nos

partenaires économiques qui peuvent l'utiliser pour communiquer sur l'emploi des jeunes. C'est un outil de travail nouveau pour les animations régionales.

L'accord cadre de partenariat renforcé avec Pôle emploi a donné lieu l'an passé à un effort de régulation des entrées en co-traitance. L'animation des réseaux s'approfondit et cette année permettra d'en organiser la 1^{re} réunion nationale avec les correspondants de la mission insertion professionnelle des jeunes dans les Dirrecte, les correspondants du partenariat renforcé entre les directions régionales de Pôle emploi et les animateurs régionaux des missions locales. La nomination de Jean Bassère comme nouveau directeur général de Pôle emploi doit être l'occasion de mettre en perspective notre accord de partenariat qui arrive à mi-parcours en 2012.

S'agissant de l'animation régionale, l'arrivée de Vincent Delpey, nouveau secrétaire général du CNML, a permis de relancer la réflexion sur le programme national d'animation, le rôle du Conseil et des ARML avec en perspective l'élaboration, sous l'impulsion de la DGEFP, d'une nouvelle circulaire sur l'animation régionale en 2012.

En 2011, le groupe Europe international a gagné en visibilité. L'enjeu est désormais qu'à compter de 2014, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, et les structures qui les prennent en charge soient éligibles aux actions et aux financements prévus par les programmes européens.

En matière de formation, le groupe décrochage scolaire a été très actif, on retiendra notamment sa participation à la mise en place des plateformes de décrochage auxquelles sont associées les missions locales : 62 000 jeunes sont accompagnés de manière régulière. Financé par les partenaires sociaux, l'accompagnement vers l'emploi de 20 000 jeunes confiés aux missions locales par l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011, est en place. ▶

Lire p. 2

Groupe de travail Europe international : les futurs programmes européens

Lire p. 5

TrouveTaboite : un premier bilan de l'expérimentation

Lire p. 7

Rhône-Alpes : des guichets uniques de la mobilité

Lire p. 8

Fiche pratique : les programmes européens de mobilité pour les jeunes

➔ **419 000**

C'est le nombre de jeunes des missions locales entrés en emploi ou en formation de janvier à septembre 2011. Voir le tableau de bord des missions locales page 6

► En fin d'année, près de 7000 jeunes étaient entrés dans le dispositif. Enfin, le service public de l'orientation, dont les missions locales sont naturellement partie prenante, est en cours de mise en œuvre.

S'agissant de nos systèmes d'information, l'année 2011 a été celle du lancement de la migration de Parcours 3 vers une nouvelle version 4, de la refonte d'Icare, et de l'expérimentation TrouveTaBoîte, qui a vocation à être étendue en 2012.

Il me reste à signaler le travail important réalisé en 2011 sur la CPO par la DGEFP, le CNML, l'UNML,

et les représentants des ARML et des Direccte, qui doit permettre à l'avenir un dialogue de gestion apaisé sur des objectifs partagés.

L'année 2012 est celle du 30^e anniversaire des missions locales que nous célébrerons au deuxième semestre en co-organisant avec l'UNML un événement national.

En cette année nouvelle, bon travail à tous au service des jeunes de notre pays

Bernard Perrut

Président du Conseil national des missions locales

Promouvoir l'accès des jeunes des missions locales aux futurs programmes européens : une plate-forme d'échange partenarial

Valoriser la mobilité internationale dans le parcours des jeunes en insertion, aider les missions locales à utiliser les programmes européens pour mettre en œuvre cette mobilité : ce sont les objectifs du groupe de travail Europe international (GEI) créé par le CNML en 2005.

Ce sont aussi des réalités qui font leurs preuves. Le CNML veut donc que la prochaine génération de programmes européens encadrant la mobilité facilite la participation des jeunes ayant le moins d'opportunités. Lors de sa réunion plénière du 26 avril 2011, le CNML a mandaté le GEI et son président André Montané pour faire des propositions améliorant l'utilisation de ces programmes par le réseau des missions locales. Une mission d'autant plus pertinente que l'on s'oriente vers un programme européen unique « Erasmus pour tous ».

En novembre dernier, lors d'une réunion plénière, le GEI a lancé cette réflexion, élargie à de nombreux partenaires extérieurs, avec les animations régionales des missions locales et les missions locales ayant une expérience de la mobilité internationale. Ces débats sur les programmes européens doivent susciter l'émergence d'une plateforme d'échange partenarial, valorisant les réalisations et les attentes du réseau et de ses partenaires.



Si vous souhaitez apporter votre expertise ou faire part de vos attentes au groupe Europe international : [europa@cnml@finances.gouv.fr](mailto:europa@cnml.finances.gouv.fr)

Le futur programme Erasmus pour tous

Aujourd'hui

Deux programmes, « Éducation et Formation Tout au Long de la Vie » et « Jeunesse en action », chacun confié en France à une agence dédiée, financent des bourses de mobilité, des projets d'échanges de jeunes, des échanges d'expertise sur la thématique Education Formation, Jeunesse, Intégration, Insertion, et des projets de mise en réseau transnationaux.

Demain

La programmation pluriannuelle 2007-2013 est en cours de refonte, avec l'adoption de nouvelles priorités et modalités de gestion pour 2014-2020. Un programme unique remplacerait sept programmes actuels : le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le programme « Jeunesse en action » et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés). Efficacité renforcée, facilité d'accès à une bourse, réduction des chevauchements d'activités et de la fragmentation des projets sont les arguments mis en avant pour cet « Erasmus pour tous » qui pourrait bénéficier à 5 millions de jeunes. Reste à y consolider la place des jeunes ayant le moins d'opportunités.

Le dépliant de présentation du nouveau programme

► Promouvoir l'accès des jeunes des missions locales aux futurs programmes européens

André Montané, président du groupe Europe international



« les programmes européens doivent s'adapter aux différents publics de jeunes »

Quelle est la mission du groupe Europe International du CNML ?

Elle a évolué au fil des années. Au départ, il s'agissait de recenser les expériences européennes et internationales des missions locales. Nous avons des exemples, mais il fallait un état des lieux pour les valoriser et inciter les missions locales à utiliser la mobilité européenne pour en faire bénéficier les jeunes ayant le moins d'opportunités. Nous nous appuyons beaucoup sur les animations régionales des missions locales. On estime qu'aujourd'hui, 60 % des missions locales sont entrées, à différents niveaux, dans la relation européenne. Les régions frontalières, les grandes métropoles, certaines régions comme la Picardie développent beaucoup cela. C'est moins évident en milieu rural. Progressivement, le GEI est devenu l'interlocuteur des organismes nationaux ou internationaux liés à cette mobilité. Il siège par exemple au Conseil d'orientation franco-allemand pour la jeunesse et à l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Le GEI se réunit en comité restreint chaque mois et nous tenons trois séances plénières par an. Le CNML a mis à sa disposition une chargée de mission, Karine Brard-Guillet, qui en assure la coordination.

Quelle est votre expérience personnelle dans ce domaine ?

Représentant de l'Assemblée des départements de France au CNML, je suis vice-président du Conseil général de l'Ariège et président de la mission locale départementale. Nous avons plusieurs expériences dans ce domaine, et notamment un échange entre notre mission locale et son équivalent de l'autre côté de la frontière espagnole. Nous avons développé des échanges sur un thème particulier, celui de l'eau, avec des jeunes d'Espagne, de Tunisie, du Portugal, de Belgique. Ces échanges ne s'improvisent pas, mais bien préparés, ils marchent. C'est ce qui avait conduit Françoise de Veyrinas, alors présidente du CNML, à me confier la création du GEI.

« Les expériences internationales des missions locales ont bien montré que la barrière de la langue n'est pas le frein le plus important »

Quel est le bénéfice pour les jeunes des missions locales ?

Beaucoup plus important qu'on ne le croit. Une expérience européenne, plus ou moins longue, leur fait comprendre que l'absence de qualification, la difficulté d'insertion

ou le manque de ressources ne les condamnent pas à l'enclavement. Cela les sensibilise à la mobilité, au fait qu'ils ne trouveront pas forcément à leur porte le travail ou l'épanouissement qu'ils souhaitent. Les expériences internationales des missions locales ont bien montré que, contrairement à ce que l'on peut croire, la barrière de la langue n'est pas le frein le plus important. Dans un environnement adapté, un jeune bien préparé saura se débrouiller au bout de quelque mois. Ceux qui ont récemment vu des jeunes polonais témoigner à une table ronde du CNML ont pu s'en rendre compte. Ces échanges valorisent les jeunes. L'acquisition d'une compétence, la pratique réelle d'une langue, la connaissance d'une autre culture sont des éléments qui comptent sur le CV d'un jeune sans qualification.

Le CNML vous a confié une nouvelle mission dans le cadre des prochains programmes européens ?

L'activité du GEI lui a donné une certaine légitimité pour promouvoir la mobilité européenne des jeunes ayant le moins d'opportunités. Même si nous parvenons à faire partir des jeunes, il ne faut pas que leur séjour tourne court parce qu'il a été mal préparé. Le financement obtenu pour cet échange est alors perdu et c'est un échec qui peut aussi fragiliser le jeune. Nous avons réussi à faire admettre cette nécessité d'une préparation à l'échange et l'attribution d'un financement correspondant à la durée réelle du séjour. Le CNML vient de nous donner mandat pour faire des propositions améliorant les conditions de la mobilité des jeunes des missions locales dans le cadre des prochains programmes européens. Même si l'on se dirige vers une unification des différents programmes, il y aura toujours des actions spécifiques à telle ou telle formation supérieure. Nous estimons que les programmes européens doivent s'adapter aux différents publics de jeunes et notamment à ceux dont nous avons la responsabilité. Pour établir la proposition que le CNML pourra défendre, nous avons une petite année devant nous et je souhaite que nous allions vite. Nous y travaillons dans le cadre d'un groupe élargi puisque l'Agence Europe éducation formation France (2E2F) et l'Agence française du programme Jeunesse en action (AFPEJA) participeront aux travaux, ainsi que de nombreux partenaires (Conseils régionaux, opérateurs de mobilité, chambres consulaires). À nous aussi, au sein du réseau, de développer la préparation des jeunes pour qu'ils bénéficient pleinement de ces échanges. Cela demande une professionnalisation des missions locales dans ce domaine, avec le relais des animations régionales pour qu'un véritable pôle mobilité diffuse les informations auprès des jeunes eux-mêmes. Dans l'Ariège, c'est une jeune ukrainienne, et bientôt un espagnol, qui expliquent à nos jeunes les opportunités offertes par leurs pays.

► Promouvoir l'accès des jeunes des missions locales aux futurs programmes européens

Ces deux agences, références de la mobilité européenne pour les jeunes, vont participer aux travaux de la plateforme partenariale autour du groupe Europe International du CNML pour enrichir la réflexion sur les prochains programmes européens.

Europe Education Formation France

Située à Bordeaux, l'agence Europe-Education-Formation France (2E2F) est un GIP sous la tutelle des ministères concernés. C'est la seule agence nationale en charge du programme européen pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (EFTLV). Elle attribue les financements européens dans le cadre de ce programme, conseille les porteurs de projets et assure le suivi des projets retenus. L'agence joue aussi un rôle d'information et de conseil pour plusieurs programmes européens, proposant journées d'informations et ateliers. Elle joue aussi un rôle de réflexion stratégique sur l'évolution du programme EFTLV. À travers les séminaires et conférences qu'elle organise, les études et enquêtes qu'elle produit, l'agence « contribue à la réflexion sur les enjeux sectoriels, nationaux et européens dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ». www.europe-education-formation.fr

Jeunesse en action

En Europe, il existe 35 agences nationales du programme « Jeunesse en action ». En France, l'Agence française du programme européen Jeunesse en action (AFPEJA) est intégrée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Pour être plus proche des jeunes, l'Agence française s'appuie sur un réseau de relais (associations, missions locales, réseau information jeunesse, services municipaux de la jeunesse...) avec le concours des correspondants des services déconcentrés du ministère chargé des questions de jeunesse. De même que l'Agence, ils informent les jeunes et peuvent les aider dans le montage de leur projet. L'Agence française propose également des formations, un soutien à la recherche de partenaires et facilite la mise en relation avec d'autres bénéficiaires. www.jeunesseenaction.fr



Id6, « boîte à idées » pour la mobilité européenne



La plateforme.info, liée aux missions locales du Nord-Pas-de-Calais, est un espace ouvert à ceux

qui recherchent des outils innovants ou des dispositifs sous-utilisés. L'association Id6 y a réuni des guides pédagogiques, modules audio et vidéo sur les programmes comme Grundtvig, Jeunesse en Action, etc. Pour les missions locales, l'association développe un plan de formation national complet sur la mobilité européenne. Jeunesse en Action, Leonardo Da Vinci, Grundtvig ou encore Micro-interreg... sont autant d'opportunités pour faire vivre et valoriser les compétences des jeunes parties prenantes de projets de coopération. Pour compléter ces formations organisées dans toutes les régions de France, des sessions de déblocage linguistique en anglais sont menées à Folkestone et Londres.

Pour en savoir plus : contactez votre animateur régional ou l'association Id6 :

id6association@orange.fr
www.laplateforme.info

TrouveTaBoite : premier bilan de l'expérimentation du nouveau service en ligne

En mai dernier, une vingtaine de missions locales a mis à disposition des jeunes le nouveau site Internet trouveaboite.com. Le secrétaire général du Comité interministériel des villes, Hervé Masurel, et le CNML, à l'origine de cette expérimentation, en font un premier bilan.

Ce nouveau service en ligne permet d'identifier sa mission locale et de disposer d'un accès personnel pour consulter directement les actualités et les offres d'emploi de la mission locale et postuler en ligne. L'enjeu est double. Pour les jeunes, il s'agit de connaître les opportunités d'emploi et de formation via les médias qu'ils utilisent quotidiennement. Pour les missions locales, le but est de toucher un public non inscrit tout en renforçant la qualité de l'accompagnement du jeune. Pour pérenniser le dispositif, une évaluation quantitative et qualitative a été conduite en collaboration avec Lecko, cabinet de conseil en nouvelles technologies. TrouveTaBoite a montré au fil des mois son utilité. Après un démarrage modeste, le nombre de jeunes inscrits a triplé au cours de ces trois derniers mois. Sur la durée de l'expérimentation, on enregistre plus de 3 000 inscrits et près de 1 000 candidatures à des offres d'emploi, de formation.

La plus-value du service est de mieux en mieux intégrée par les jeunes. Ils ont été près de 300 à répondre à une enquête en ligne pour donner leur avis : positif sur l'utilité du service, mais perfectible dans les fonctionnalités et possibilités apportées. Les suggestions et idées d'amélioration recueillies portent principalement sur la personnalisation de l'outil et son accessibilité, la mise à disposition d'offres d'emploi et de formation en plus grand nombre, et aussi le renforcement du lien entre le jeune, son conseiller et la mission locale.

Si le dispositif a été bien accueilli et au final bien intégré par les missions locales participantes, des difficultés sont apparues. Gérer un tel service demande du temps et des ressources qui ne sont pas toujours disponibles au sein des équipes. Des résistances ont pu aussi être observées chez les conseillers qui ont parfois montré des difficultés d'appropriation de l'outil, ainsi qu'une réticence dans son utilisation compte tenu des changements dans le mode de travail. Enfin, si TrouveTaBoite est désormais bien déployé dans les missions locales et utilisé par un grand nombre de jeunes, y compris dans les quartiers, candidater seul en ligne présente encore des difficultés.

L'expérimentation est reconduite en 2012. Un point essentiel donc, car les missions locales attendaient la pérennisation du dispositif pour s'y investir encore davantage et mieux communiquer. Apprécié par les usagers, jeunes et conseillers, TrouveTaBoite justifie sa valeur ajoutée et montre qu'il mérite d'être ancré au sein de l'activité du réseau. Cependant, ce dispositif reste bien évidemment perfectible, et méritera travail et réflexion autour de son usage, des services proposés et de sa communication.



Les missions locales de l'expérimentation :

Ajaccio, Besançon, Brive-la-Gaillarde, Cayenne, Cognac, Corbeil-Essonnes, Dijon, Fontaine, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, La Rochelle, Marseille, Montélimar, Montreuil, Mulhouse, Nîmes, Poissy, Quimper, Saint-Denis de la Réunion, Sens.



RENDEZ-VOUS À LA SEMAINE
DU MICROCRÉDIT DE L'ADIE
DU 6 AU 10 FÉVRIER 2012.

Créez votre entreprise, créez votre emploi avec le microcrédit Adie

www.adie.org

► TrouveTaBoite : 3 questions à Hervé Masurel, secrétaire général du Comité interministériel des villes

Pourquoi le SG-CIV a-t-il lancé cette expérimentation ?

L'expérimentation de TrouveTaBoite s'inscrit dans les objectifs principaux du Comité interministériel des villes du 18 février 2011. Elle a pour objet de favoriser l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, particulièrement touchés par le chômage : en ZUS, 1 jeune sur 7 est chômeur contre 1 sur 13 hors ZUS. Cette expérience innovante tient aussi compte de la forte progression des usages du téléphone mobile chez les jeunes.



Quel premier bilan peut-on en tirer ?

Le premier succès de cette expérimentation, c'est de vérifier l'hypothèse de l'appétence des jeunes en général et des quartiers en particulier pour cette innovation technologique. En à peine six mois, sur un territoire restreint à 20 missions locales, 3 000 jeunes se sont inscrits à TrouveTaBoite ; la part des jeunes habitants des quartiers prioritaires est sensiblement la même que celle des jeunes qui sont suivis par les missions locales participant à l'expérimentation, soit 24 %. Le second fait

remarquable, c'est la rapidité avec laquelle près de 600 jeunes inscrits sur TrouveTaBoite ont eu accès à un emploi : un délai de moins d'un mois et demi. À noter que ce sont majoritairement des jeunes filles qui s'inscrivent et candidatent à des emplois grâce à TrouveTaBoite.

« 600 des 3000 jeunes inscrits ont eu accès à un emploi »

Quelles suites donner à cette expérimentation ?

Elle a démontré tout l'intérêt que les missions locales peuvent retirer de cet outil pour améliorer encore leur mission d'accompagnement à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. Il convient désormais que le ministère chargé de l'emploi, en lien avec le Conseil national des missions locales qui s'est beaucoup investi à nos côtés pour la réussite de cette expérimentation, décide des suites à lui donner. La vocation des crédits de la politique de la ville est en effet de susciter des expérimentations, à charge pour les crédits de droit commun de prendre le relais.

Le tableau de bord des missions locales

	Janvier-septembre 2010	Janvier-septembre 2011	Évolution
Accueil des jeunes			
Jeunes accueillis	1 141 052	1 174 711	2,9 % ↗
Jeunes accueillis pour la 1 ^{re} fois	383 778	358 175	-6,7 % ↘
Accès à la vie professionnelle			
Jeunes en emploi ou formation	422 250	419 162	-0,7 % ↘
en emploi	284 325	293 706	3,3 % ↗
en alternance	30 920	31 930	3,3 % ↗
en formation	154 018	138 484	-10,1 % ↘
Jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale — CIVIS			
Jeunes entrés en CIVIS	155 426	127 414	-18,0 % ↘
Jeunes accompagnés en CIVIS	257 935	229 619	-11,0 % ↘
Jeunes sortis du CIVIS	142 993	172 279	20,5 % ↗
Jeunes sortis en emploi ou formation	68 188	81 381	19,3 % ↗
sortis en emploi	56 526	66 871	18,3 % ↗
sortis en emploi durable	34 349	41 801	21,7 % ↗
sortis en alternance	8 054	9 659	19,9 % ↗
sortis en formation	13 007	16 194	24,5 % ↗

Source : Parcours 3, entrepôt national (données de décembre 2011). Exploitation CNML-COPEXEN

[Voir le tableau de bord trimestriel complet](#)

Des guichets uniques : pour rendre accessible la mobilité internationale à tous les jeunes rhônalpins

En Rhône-Alpes, les missions locales ont développé avec leurs partenaires une plateforme pour la mobilité internationale des jeunes en insertion. Plus de 2300 jeunes ont été sensibilisés à la mobilité et 334 sont partis à l'étranger. Un véritable accélérateur des parcours d'insertion.

Pour les jeunes en insertion, un séjour à l'étranger est un atout formidable. Ce type d'expérience professionnelle permet de valoriser de nouvelles compétences techniques, un savoir-faire ou l'apprentissage d'une langue étrangère. C'est aussi une étape formatrice de découverte culturelle, de rencontre des autres et de capacité d'adaptation. L'Union régionale des missions locales, le Centre régional d'information jeunesse et l'Union régionale pour l'habitat des jeunes ont souhaité développer l'accès des jeunes en insertion à la mobilité internationale avec différents acteurs régionaux qui ont depuis longtemps fait leurs preuves dans ce domaine.

L'appel à projet lancé en 2009 dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse a été une opportunité pour trouver les moyens nécessaires et le cadre méthodologique au développement d'une telle expérimentation. Le but premier du projet est de réduire les inégalités d'accès des jeunes peu ou pas qualifiés à une expérience professionnelle ou associative à l'étranger. Et pour atteindre cet objectif, la coopération entre les différents professionnels de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement et les opérateurs de mobilité est indispensable afin de sécuriser le parcours du jeune et de faciliter son accès à l'autonomie.

Une trentaine de structures – missions locales, réseau information jeunesse ou foyer de jeunes travailleurs – ont ainsi été labellisées « Guichet unique de la mobilité internationale » dans la région. Leur mission est d'informer et d'orienter les jeunes dans leur envie et projet de mobilité. Une fois informé sur les possibilités de départ, les jeunes sont orientés vers un acteur de la mobilité internationale en fonction de leur projet. Ces associations spécialisées vont accompagner les jeunes dans l'élaboration du projet de mobilité, les aider dans toutes les démarches, les suivre pendant leur séjour et les accompagner au retour pour valoriser cette expérience dans leur projet d'insertion.

Portée par l'Union régionale des missions locales, la plateforme n'a pas vocation à devenir une structure

complémentaire mais bien à coordonner l'offre des services déjà proposée par les opérateurs de mobilité partenaires. L'articulation du travail de ces différents acteurs est une garantie pour la qualité d'orientation et d'accompagnement des jeunes dans leur séjour à l'étranger. Lancée le 16 septembre 2010, l'expérimentation s'est terminée le 31 décembre 2011 et a permis d'informer 2300

jeunes sur les possibilités de départs, et de faire vivre une expérience à l'étranger à 334 jeunes rhônalpins. Pour 2012, l'Union régionale des missions locales recherche avec ses partenaires les moyens de poursuivre cette expérience.

Afin de faire connaître cette expérimentation, de nombreux outils ont été mis en place : film, conférences de presse, site Internet et forums sur la mobilité dont celui de Saint-Etienne en septembre dernier.

www.jeunesinternational-ra.org

[Voir les témoignages des jeunes et des professionnels à propos de l'expérimentation](#)



▲ De nombreux outils d'information ont soutenu l'expérience.

Les acteurs de la mobilité internationale partenaires du projet :



Jeunes Emplois Mobilité Rhône-Alpes, Itinéraire International, Calliope, Centre régional information jeunesse (programme Eurodyssee), Mission locale de Saint-

Etienne, Romans International, Concordia, ALZEA, Maison d'information sur la formation et l'emploi Loire-Sud, Mission Locale de Villeurbanne, Etudes et chantiers.

Les appels à projet 2012 des programmes européens de mobilité pour les jeunes

Le contexte

Pour permettre aux jeunes de se former ou d'acquérir une première expérience professionnelle en Europe, deux programmes pour la mobilité sont particulièrement utilisés par les missions locales : le programme Leonardo da Vinci et le programme européen « Jeunesse en action ». Voici les modalités des appels à projets pour 2012.

L'essentiel

Le programme Leonardo da Vinci



C'est un des programmes sectoriels du programme Education et Formation tout au long de la vie. Il offre une large palette d'activités : mobilité, échanges de bonnes pratiques, mis en place de nouveaux outils et méthodes de formation.

• Quels sont les projets ?

- Des projets de mobilité pour effectuer un stage dans une entreprise européenne, découvrir et échanger sur ses pratiques professionnelles (date limite de candidature le 3 février 2012).
- Des projets de partenariats pour tisser une coopération avec des acteurs de la formation professionnelle européens autour d'un thème choisi en commun (date limite de candidature le 21 février 2012).
- Des projets de transfert d'innovation pour développer, l'utilisation et l'appropriation d'outils et méthodes de formation performants à travers l'Europe (date limite de candidature le 2 février 2012).
- Des visites préparatoires pour aller rendre visite à ses partenaires en vue de préparer une candidature à un projet Leonardo da Vinci.

• Comment déposer un projet ?

Le calendrier, les formulaires de candidatures et toutes les informations sur le programme Leonardo sont disponibles sur :

Penelope, la plateforme des porteurs de projets

Le programme « Jeunesse en action »



Il apporte un soutien pédagogique et financier à un large panel d'activités rassemblées dans cinq grandes « Actions », se déroulant hors cadre scolaire ou professionnel : mobilité, volontariat, aides aux initiatives, participation, dialogue avec les décideurs, formation et séminaires...

Le certificat Youthpass est l'outil d'évaluation des compétences et des résultats à la fin d'une activité du programme européen « Jeunesse en action ». Il relève d'une démarche de reconnaissance des acquis de la mobilité pour une meilleure employabilité des jeunes.

• Quelles sont les priorités pour 2012, comment déposer un projet ?

Si les priorités permanentes assurent une mise en œuvre à long terme du programme, les priorités annuelles garantissent quant à elles la cohérence avec l'agenda européen : Découvrez les priorités thématiques de 2012

Les demandes de subvention devront être soumises à l'agence nationale « Jeunesse en action » (avec copie au correspondant régional en France) lors de trois appels à projets :

- le 1^{er} février 2012 pour les projets débutant entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2012,
- le 1^{er} mai 2012 pour les projets débutant entre le 1^{er} août 2012 et le 31 janvier 2013,
- le 1^{er} octobre 2012 pour les projets débutant entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013.

À consulter

- Leonardo da Vinci : l'Europe de la formation professionnelle
- La brochure : Zoom Leonardo da Vinci
- Abonnement gratuit à Soleo le magazine de l'agence 2e2f
- Le programme européen « Jeunesse en action »
- Comment monter un projet « Jeunesse en action » ?
- Euroflash Jeunesse, la lettre d'information de l'agence française du programme européen « Jeunesse en action »



> Dictionnaire de l'artisanat et des métiers

L'Institut supérieur des métiers, en lien avec les différentes organisations de l'artisanat, a élaboré cet ouvrage de référence, qui vient d'être publié par les éditions du Cherche-Midi, pour fournir aux responsables économiques, aux entreprises et au grand public un outil d'information de base sur l'artisanat et les métiers. Destiné en priorité aux établissements de l'enseignement secondaire et aux différentes structures de l'enseignement professionnel, il offre une aide pratique et permanente aux enseignants et responsables de l'orientation professionnelle, ainsi qu'aux parents et aux jeunes. Il est issu d'un important travail collectif entre les organisations professionnelles de l'artisanat, de l'Union professionnelle artisanale, de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de



l'artisanat, avec l'appui de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

> Guide de bonnes pratiques : plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Coordonné par la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de la modernisation de l'État, ce guide a bénéficié des enrichissements

de nombreux acteurs, nationaux et locaux, pour apporter des outils, des méthodes et nourrir la réflexion et l'animation locale des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires. Le guide est composé d'un recueil de bonnes pratiques autour de 5 thèmes – acteurs, repérage, prise de contact et suivi, solutions, pilotage – et d'annexes sur les acteurs et les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. En ligne sur I-Ville décrochage, la base documentaire du SGCIV dédiée au décrochage scolaire

> Carte d'étudiant des métiers : pour bénéficier de réductions tarifaires

Restaurant universitaire, logement social étudiant,



tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives seront désormais accessibles à tous les jeunes de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Valable durant toute la durée du contrat, la carte des métiers leur réserve les mêmes droits et les mêmes réductions tarifaires qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur. Elle est délivrée à partir du mois de janvier 2012 par les CFA dans les trente jours qui suivent la demande. S'il y a rupture de contrat, l'apprenti ne bénéficiera plus de son statut d'étudiant et devra rendre sa carte. Un décret du 28 décembre 2011 et un arrêté du 30 décembre 2011 fixent les caractéristiques de cette carte créée par la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

> Trois nouveaux décret sur l'alternance : aide à l'embauche d'un jeune, statut de stagiaire et simplification des contrats

L'aide pour toute embauche d'un jeune sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation supplémentaire dans les PME (entreprises de moins de 250 salariés, à l'exclusion, pour l'apprentissage, des entreprises de moins de 11 salariés) est prolongée jusqu'au 30 juin 2012 par le décret n° 2011-1971 du 26 décembre 2011 (JO du 28). À noter également : la possibilité pour les apprentis sans employeur de bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle, par le décret n° 2011-2075 du 30 décembre 2011 et le décret n° 2011-1924 du 21 décembre 2011, qui simplifie l'enregistrement des contrats d'apprentissage.

PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

Les Borromées 2,
1 avenue du Stade de France
93 201 Saint-Denis
Tél. 01 57 33 81 00
Mél. info.cnml@finances.gouv.fr

Directeur de la publication :
Vincent Delpey

Rédacteur en chef :
Yves Auton

On participé à ce numéro :
Jacques Bonnet, Karine Brard-Guillet, Serge Nédélec, Bastien Le Lann, Joanna Pallud, Rémy Longo.

Réalisation :
Desk

Crédit photo :
CNML